

En Marche !

99, rue de l'Abbé Groult

75015 Paris

Monsieur le Président,

L'APAJH demande à chaque candidat de se prononcer sur le PACTE HANDICAP APAJH 2017-2022 que vous avez élaboré à partir de la Charte de Paris pour l'Accessibilité universelle adoptée par votre mouvement en juin 2014.

Mon programme répond aux besoins de tous les Français et donc des personnes en situation de handicap. Je veux pour elles, comme pour tous, libérer les énergies et l'initiative, développer les capacités de chacun, donner les mêmes chances.

Ainsi les actes du PACTE HANDICAP de l'APAJH trouvent pour 8 d'entre eux une réponse et un engagement dans mon contrat avec la Nation et dans le programme que je porte.

Nous voulons revenir sur les actes 4 et 5 pour lesquels nous ne pouvons vous confirmer notre engagement.

L'Acte n° 4 porte sur votre souhait de voir créer un « Revenu Universel pour Tous ».

Sur ce point précis, le choix que porte notre programme est tout à la fois celui de l'esprit de conquête pour une France nouvelle et en même temps celui d'une France qui répare les injustices de départ et protège chaque citoyen.

Pour cela nous devons renforcer et refonder notre système de protection sociale. Il doit être en mesure d'accorder une protection adaptée à la situation de nos compatriotes. Le revenu universel que vous appelez de vos vœux, par son caractère *universel*, ne répond pas à nos yeux à cet impératif d'attention différenciée. Pour cette raison, notre programme comporte un engagement d'augmentation de l'AAH de 100 € et s'attache à renforcer le pouvoir d'achat de tous nos concitoyens en situation de handicap qui peuvent accéder à l'emploi, ordinaire, adapté ou protégé.

L'Acte n° 5 porte sur votre proposition de mise en œuvre d'un « droit de vote universel, (...) non soumis à la décision d'un magistrat (...) »

Si nous comprenons l'esprit de votre PACTE HANDICAP, nous sommes convaincus que le plein exercice de leur citoyenneté par nos compatriotes en situation de handicap appelle la mise en œuvre de règles éthiques strictes visant à protéger les personnes dans l'expression même de leurs droits, en particulier par le libre accès à l'information explicite et par le recueil de leur consentement. Pour cette raison je ne peux vous indiquer mon adhésion à l'Acte 5 dans la forme actuelle de sa rédaction, car dans certains cas le juge peut seul garantir que toutes les conditions sont réunies.

Pour ce qui concerne les autres Actes de votre PACTE HANDICAP, j'ai le plaisir de vous confirmer notre adhésion comme mon programme le montre dans l'ensemble des axes qui le sous-tendent.

En effet, la question du handicap n'est pas une case à cocher en temps de campagne électorale. Elle est un défi qui doit mobiliser la société tout entière, dans la durée, en nouant un lien constant avec ceux qui s'engagent, avec les personnes en situation de handicap et leur entourage.

En Marche !

99, rue de l'Abbé Groult

75015 Paris

Le 28 mars dernier, j'ai ainsi reçu avec mes équipes des représentants d'associations et des acteurs du handicap afin de nouer un dialogue que je poursuivrai dès le lendemain de mon élection. Je tenais toutefois à vous écrire afin de vous présenter les orientations en matière de handicap que je veux porter sur toute la durée du quinquennat. **Ces orientations ont pour ambition de construire une société plus accessible, une société du travail pour tous et une société plus fraternelle.**

Je veux une société plus accessible, afin que la vie quotidienne des personnes en situation de handicap ne soit plus un parcours du combattant.

- ✓ **Une société accessible, c'est d'abord une société où il est plus facile de se déplacer.** Notre priorité sera d'assurer l'accessibilité des transports publics et de la voirie. Nous accompagnerons les collectivités locales à cette fin.
- ✓ **C'est encore une société où il est plus facile de se loger.** Les bailleurs sociaux devront identifier dans leur parc les logements adaptés pour les personnes en situation de handicap. Ils devront proposer des solutions de relogement pour celles dont le logement social n'est plus adapté, ou bien réaliser des travaux dans ces logements.
- ✓ **Une société plus accessible, c'est une société où il est plus facile de se soigner.** Nous adapterons aux besoins des personnes en situation de handicap nos établissements et services de santé et la formation des professionnels de santé. Surtout, nous lancerons un plan national d'évaluation des techniques et des méthodes de prise en charge des handicaps, afin de ne conserver que celles qui auront montré leur utilité.
- ✓ **Une société plus accessible, c'est une société où les démarches de la vie quotidienne – administratives, juridiques – sont facilitées.** Nous accompagnerons les personnes en situation de handicap en encourageant la désignation d'un référent identifiable et en travaillant à rendre les interfaces numériques plus accessibles.
- ✓ **Une société plus accessible, c'est enfin une société où le fait d'être en situation de handicap n'empêche pas de profiter d'activités culturelles, artistiques ou sportives.** Nous aiderons les associations sportives, notamment, à adapter leurs structures et leurs pratiques pour les accueillir.

Je veux une société du travail pour tous. Nous devons donner aux personnes en situation de handicap la liberté d'exercer le métier qu'elles souhaitent dans un environnement ordinaire, adapté ou protégé.

- ✓ **Cette liberté s'acquiert dès l'école.** Les enfants avec un handicap doivent avoir les mêmes chances que les autres. Notre priorité sera donc de leur permettre de suivre une scolarité et de participer aux activités de loisirs périscolaires comme les autres enfants. Pour cela, tous ceux qui ont besoin d'être accompagnés pourront l'être par un(e) auxiliaire de vie scolaire (AVS). Nous sécuriserons le statut des AVS et nous les payerons mieux.
- ✓ **Cette liberté s'acquiert ensuite dans le monde du travail.** Le 5 avril dernier, j'ai visité une entreprise qui emploie des salariés en situation de handicap pour un travail qualifié de réparation de matériel informatique. Tous les salariés avec lesquels j'ai échangé à cette occasion m'ont fait part de l'importance que tient le travail dans leur projet de vie.
 - **Le premier obstacle à l'emploi est le manque de formation.** Nous renforcerons donc les droits à la formation des personnes en situation de handicap et développerons la formation par alternance.
 - **Le second obstacle ce sont les préjugés.** Nous ferons de la lutte contre la discrimination une priorité nationale, en organisant des opérations de contrôles aléatoires à grande échelle. Nous encouragerons aussi toutes les actions de sensibilisation dans les administrations et les grandes entreprises publiques.

En Marche !

99, rue de l'Abbé Groult

75015 Paris

- **Enfin, c'est celui de l'accompagnement.** Les personnes qui en ont besoin, notamment celles qui ont un handicap psychique, bénéficieront d'un accompagnement médico-social dans la durée pour pouvoir s'insérer et se maintenir dans l'emploi.
- ✓ **Je m'engage par ailleurs à augmenter le montant de l'allocation aux adultes en situation de handicap** au-delà de 900€ par mois, comme déjà mentionné, car certaines personnes demeureront dans l'incapacité de travailler mais cela ne doit pas les conduire à vivre dans la précarité.

Je veux, enfin, une société plus fraternelle. C'est déjà une réalité : des millions de Français accompagnent au quotidien un proche en situation de handicap, jusqu'à l'épuisement parfois, au détriment de leur vie professionnelle souvent. Notre responsabilité est de tout faire pour soutenir ces aidants.

- ✓ **Je créerai un « chèque bilan santé/social »** afin qu'ils puissent prendre soin de leur santé, souvent négligée, et bénéficier si elles le souhaitent d'un accompagnement psychologique.
- ✓ **Je favoriserai les périodes de répit pour les aidants** : nous permettrons le don de RTT entre collègues, et prendrons en compte leur situation spécifique – tout comme celle des personnes en situation de handicap - dans le calcul de l'âge de départ à la retraite.
- ✓ **Mais une société fraternelle, c'est aussi une société qui ne laisse pas sans solution les plus fragiles de ses membres.** Pourtant en 2016, plusieurs milliers d'enfants et d'adultes ayant des handicaps complexes et lourds étaient contraints de se rendre dans un autre pays, faute de structures adaptées pour les accueillir en France. A toutes ces personnes, je garantirai une « réponse accompagnée », dans la durée, qui comblera plusieurs prises en charge médico-sociales, sanitaires, éducatives. L'accueil de proximité sera particulièrement développé.

Vous l'aurez compris, un projet ambitieux pour le handicap est un projet transversal à toutes nos politiques. Notre ambition pour améliorer la vie des personnes en situation de handicap doit donc irriguer l'ensemble de notre action publique : c'est pourquoi je souhaite que tout projet de loi ou décision réglementaire – dans le champ des transports par exemple, de l'emploi et de la formation notamment – fixe des indicateurs d'inclusion en matière de handicap. Ces indicateurs seront définis par l'écoute des personnes en situation de handicap et en lien étroit avec les associations qui les représentent.